

Conséquences de la crise sur le chômage dans les régions

La crise économique a entraîné une hausse spectaculaire du chômage dans les pays membres de l'OCDE, en particulier parmi les jeunes. En 2013, 8 % de la population active de l'OCDE étaient privés d'emploi et le nombre de jeunes chômeurs était supérieur de près de 30 % à son niveau de 2007.

L'augmentation du nombre de chômeurs entre 2008 et 2012 a varié selon les pays, mais a aussi été inégale à l'intérieur des frontières nationales. En Corée, aux Pays-Bas, au Chili, en Autriche, en Hongrie, au Japon, en Grèce et au Canada, plus de 40 % de la hausse du chômage a eu lieu dans une seule région (graphique 4.18). Dans certains cas, par exemple dans la région capitale de la Corée, cette forte contribution à l'augmentation du chômage national s'explique par la taille de la région, tandis que dans d'autres, par exemple en Andalousie (Espagne), elle est due à l'ampleur de la hausse du chômage dans la région.

Le taux de chômage des jeunes est très variable d'une région à l'autre. Selon l'indice de Gini, la Suisse, l'Autriche et la République slovaque sont les pays où ces disparités régionales ont été les plus fortes en 2012.

Entre 2008 et 2012, les disparités régionales en matière de chômage des jeunes se sont estompées, sauf en Suisse, en Autriche, en Allemagne et au Chili (graphique 4.19).

Définition

Est définie comme chômeur une personne qui est sans emploi, est disponible pour travailler et a entrepris des démarches actives de recherche d'emploi au cours des quatre dernières semaines.

Le taux de chômage est le rapport entre les chômeurs et la population active, qui regroupe les actifs occupés et les chômeurs.

Le taux de chômage des jeunes est le rapport entre les personnes sans emploi âgées de 15 à 24 ans et la population active de la même classe d'âge.

L'indice de Gini mesure les inégalités pour l'ensemble des régions d'un pays donné (voir l'annexe C pour la formule). La valeur de l'indice est comprise entre 0 et 1, zéro correspondant à l'absence de disparité. Une pondération identique étant assignée à chaque région indépendamment de sa taille, les différentes valeurs de l'indice selon les pays peuvent être dues en partie au fait que la taille moyenne des régions n'est pas la même dans tous les pays.

Cette diminution des écarts s'explique pour partie par une aggravation du chômage des jeunes dans des régions où il était moins élevé avant la crise. Par exemple, dans les régions d'Athènes (Grèce), Tamaulipas (Mexique), Madère (Portugal) et Extremadura (Espagne), le taux de chômage des jeunes a progressé de 8 % par an entre 2008 et 2012, pour s'établir à respectivement 56 %, 43 %, 49 % et 61 % (graphique 4.20).

Sources

OCDE (2013), *Statistiques régionales de l'OCDE* (base de données), doi : <http://dx.doi.org/10.1787/region-data-fr>.

Voir l'annexe B pour les sources et les métadonnées par pays.

Années de référence et niveau territorial

2008-12 ; TL2.

Les données régionales sur le chômage des jeunes ne sont pas disponibles pour l'Islande et la Corée. L'Australie est exclue, les chiffres du chômage des jeunes n'étant disponibles que jusqu'en 2007. Pour le Portugal, en raison d'une modification dans la méthode de collecte des données de l'emploi, les données depuis 2011 ne sont pas directement comparables avec les années précédentes.

Informations complémentaires

Cartes et graphiques interactifs : <http://rag.oecd.org>.

Notes relatives aux graphiques

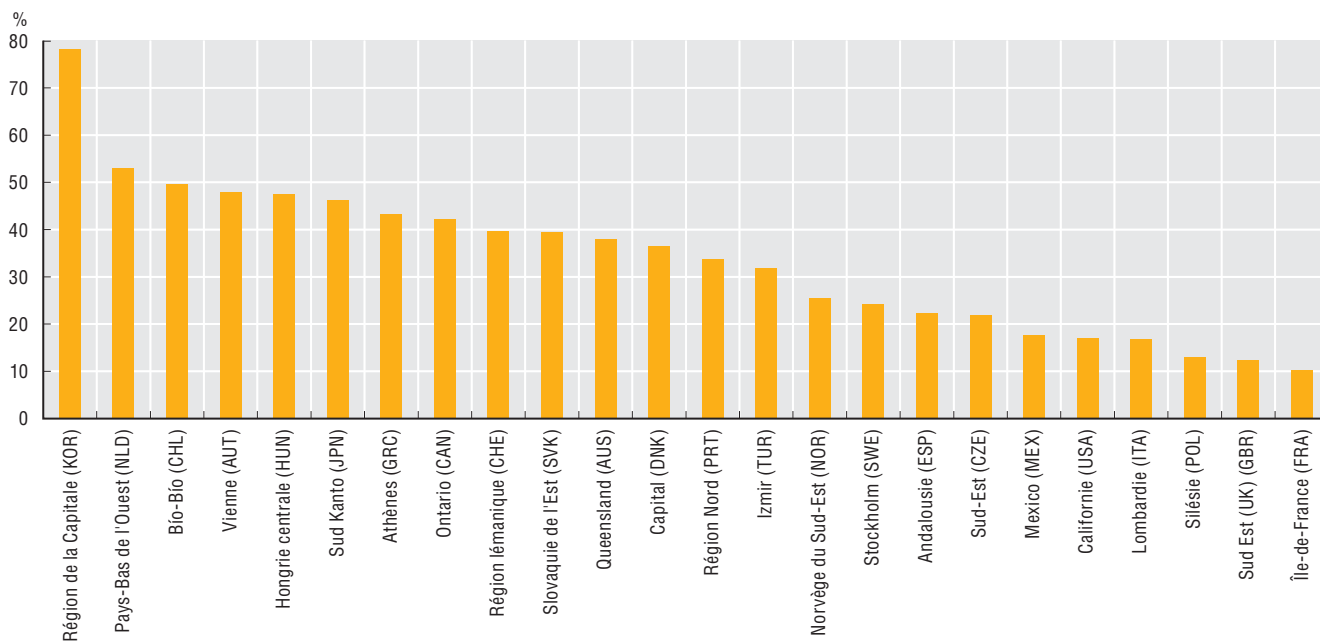
4.18 : Seuls les pays comptant au moins quatre régions et dans lesquels le chômage a, en moyenne, augmenté au cours de la période 2008-12 sont pris en compte. La Belgique, l'Estonie, la Finlande, l'Allemagne, l'Islande, l'Irlande, Israël, le Luxembourg, la Nouvelle-Zélande et la Slovaquie sont donc exclus.

4.19 : Les pays comptant moins de quatre régions sont exclus : Belgique, Estonie, Islande, Luxembourg, Nouvelle-Zélande et Slovaquie.

4.20 : Seuls les pays dans lesquels le chômage des jeunes a, en moyenne, augmenté au cours de la période 2008-12 sont pris en compte. Le Chili, l'Allemagne, Israël et la Turquie sont donc exclus.

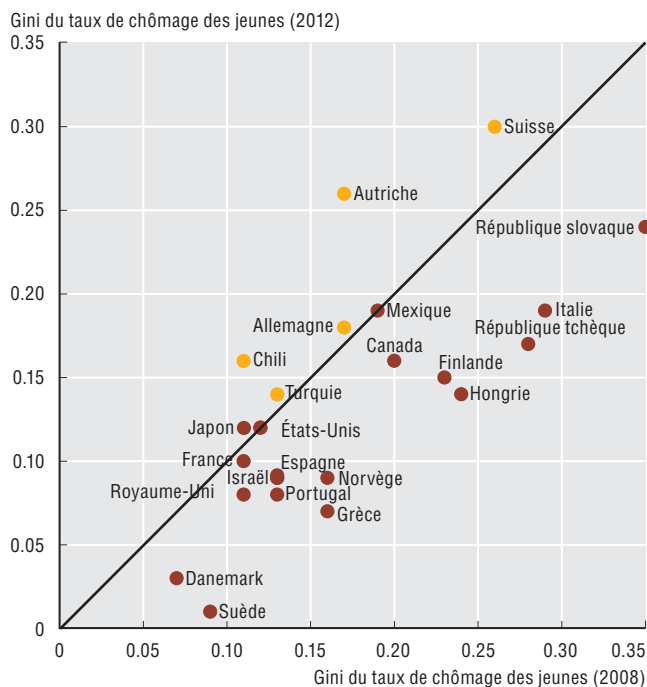
Israël : voir Informations sur les données concernant Israël, doi : <http://dx.doi.org/10.1787/888932315602>.

4.18. Région de niveau TL2 ayant le plus contribué à la hausse du taux de chômage national dans chaque pays, 2008-12



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932962248>

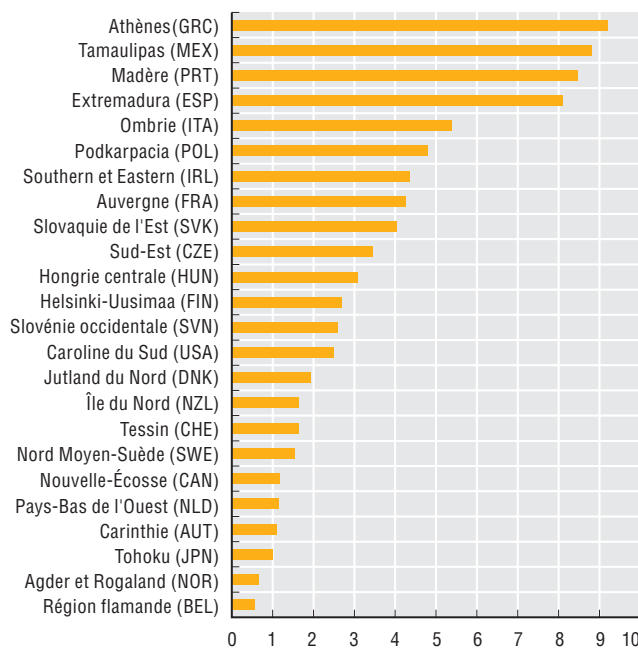
4.19. Indice de Gini du taux de chômage des jeunes dans les régions TL2, 2008 et 2012



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932962267>

4.20. Région TL2 dans laquelle le taux de chômage des jeunes a le plus progressé dans chaque pays, 2008-12

Évolution annuelle moyenne du taux de chômage des jeunes, points de pourcentage



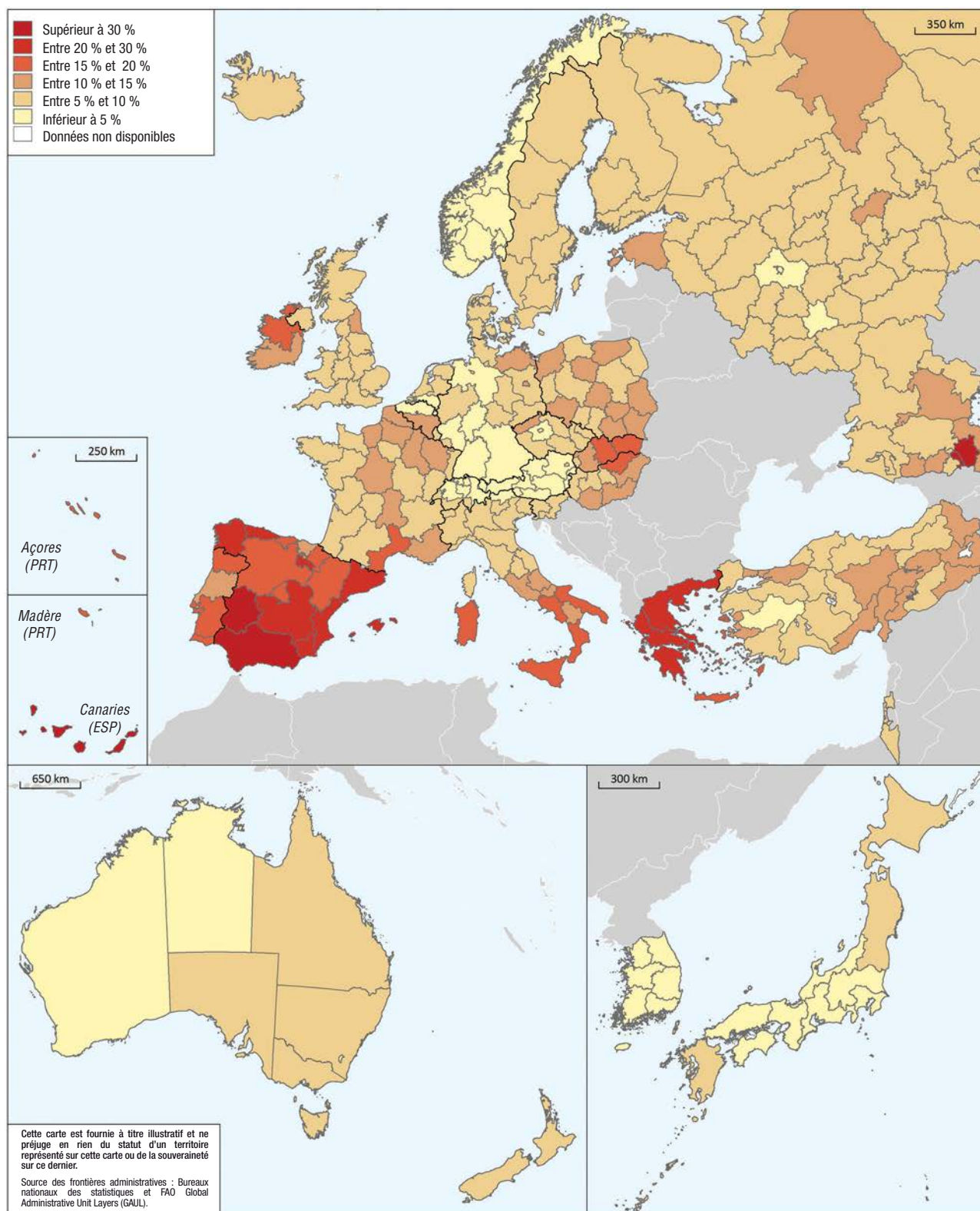
StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932962286>

4. INCLUSION ET ÉGALITÉ D'ACCÈS À DES SERVICES DE QUALITÉ DANS LES RÉGIONS

Conséquences de la crise sur le chômage dans les régions

4.21. Taux de chômage par région : Europe, Asie et Océanie, 2012

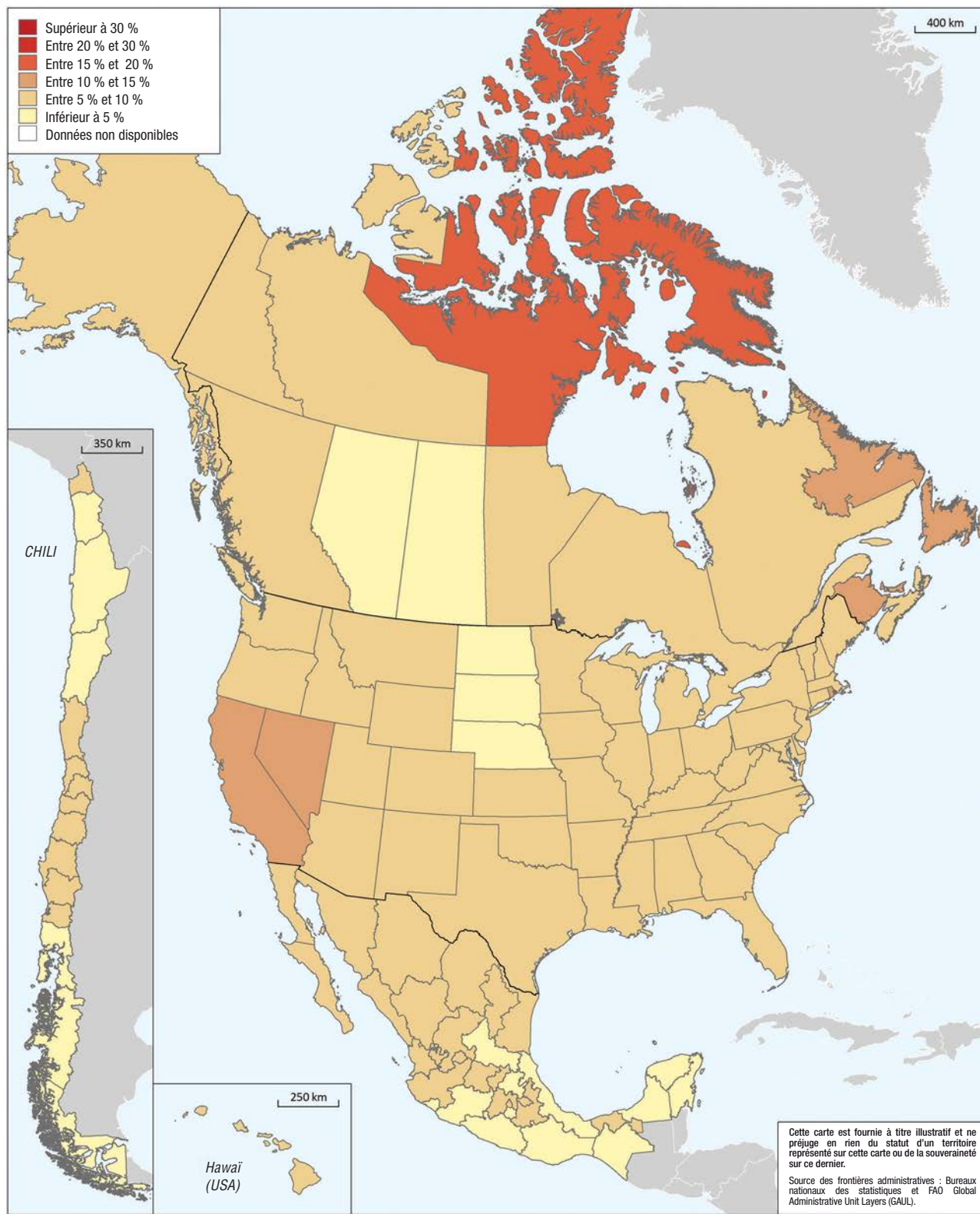
Régions TL2



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932963445>

4.22. Taux de chômage par région : Amérique, 2012

Régions TL2



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932963464>



Extrait de :
OECD Regions at a Glance 2013

Accéder à cette publication :
https://doi.org/10.1787/reg_glance-2013-en

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2013), « Conséquences de la crise sur le chômage dans les régions », dans *OECD Regions at a Glance 2013*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: https://doi.org/10.1787/reg_glance-2013-35-fr

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.